PILOTER LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE DEVELOPEMENT : UN ACTE RESPONSABLE

TULISZ REBECCA

rebecca.tulisz@laposte.net

Etudiante en formation continue

Master 2 Recherche-Intervention en Gestion Socio-Économique (RIGESE)

IAE Lyon – Université Jean Moulin, Lyon.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) selon la Commission Européenne (2001) est un concept dans lequel « les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur la base du volontariat ». Ainsi la RSE se définit par la notion de responsabilité, combinant le devoir de rendre compte de ses actes et d'en assumer les conséquences.

Pour qu'une entreprise reste compétitive, deux conditions sont nécessaires : augmenter l'efficacité, à court et à long terme et améliorer la qualité de la synchronisation des comportements (Savall, Zardet, 1995). Le levier principal pour y parvenir est la mise en œuvre d'actions de développement. Aussi, nous nous interrogeons sur les causes de leurs non mise en œuvre, les conséquences sur l'efficacité à court et long terme et les pratiques managériales qui favorisent la mise en œuvre des actions de développement nécessaires à la survie d'une organisation.

Mots clés : Responsabilité, mise en œuvre, actions de développement, performance, pratiques managériales